



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Arrêté n° 2016

/SDIS/5 du 05 FEV. 2016

Portant inscription sur la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers de l'Indre,
Équipe spécialisée Interventions, Secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare

LE PREFET DE L'INDRE

Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
VU le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ;
VU l'arrêté ministériel du 4 janvier 2006 modifié relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
VU l'arrêté ministériel n° NOR INTE1404626A du 31 juillet 2014 fixant le Référenciel Emplois, Activités, Compétences relatif aux fonctions de scaphandriers autonomes légers opérationnels ;
VU l'avis du conseiller technique départemental et du médecin en charge du suivi médical hyperbare ;
SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les sapeurs-pompiers de l'Indre dont les noms suivent sont déclarés aptes à participer aux opérations « de l'équipe spécialisée interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » pour un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

<u>EMPLOI</u>	<u>GRADE - NOM - PRENOM</u>	<u>QUALIFICATION</u>	<u>PROFONDEUR</u>
Conseiller technique départemental et Conseiller technique nautique	Adjudant-chef GAGNERAULT Pascal	SAL 3 – SAV 1	50/60 m
Chef d'unité	Lieutenant 1 ^{ère} cl CARRO Guy-Noël	SAL 2 – SAV 1	50 m
	Adjudant ROUX Cédric	SAL 2 – SAV 1	30 m
Scaphandrier autonome léger	Adjudant THORIGNE Olivier	SAL 1 – SAV 1	30 m
	Sergent-chef GILLET Laurent	SAL 1 – SAV 1	30 m
	Sergent LEBLANC Mickaël	SAL 1 – SAV 1	30 m
	Caporal-chef PELLERIN Corentin	SAL 1 – SAV 1	30 m
	Caporal BONNIN Ludovic	SAL 1 – SAV 1	30 m
	Caporal DEVINEAU Nicolas	SAL 1 – SAV 1	30 m
	Caporal MATHIEU Julien	SAL 1 – SAV 1	30 m
	Caporal PELLETIER Fabien	SAL 1 – SAV 1	30 m
	Caporal RENAULT Mathieu	SAL 1 – SAV 1	30 m

Article 2 : le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du SDIS.


Alain ESPINASSE